

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE GRIGNY
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **29 septembre 2023**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	23	6	0

Date de convocation le **22 septembre 2023**

Président: M. Xavier **ODO**

Secrétaire de séance : Mme Victoria **MARI**

Présents :

M. Xavier **ODO**, Mme Isabelle **GAUTELIER**, Mme Najoua **AYACHE**, M. Florian **RAPP**, Mme Victoria **MARI**, M. Frédéric **SERRA**, Mme Irène **DARRE**, M. Christophe **CABROL**, Mme Marie-Claude **MASSON**, M. Djamel **MESAI-MOHAMMED**, Mme Nathalie **COURREGES**, M. Hervé **NOUZET**, M. Amar **MANSOURI**, M. Olivier **CAPELLA**, Mme Aurélie **FRONTERA**, M. Théo **VIGNON**, M. Florian **CAMEL**, M. Roland **DÉCOMBE**, Mme Pia **BOIZET**, M. Jérôme **BUB**, Mme Daniela **SEIGNEZ**, M. Monji **OUERTANI**, M. Arnaud **DEROUBAIX**

Procuration :

M. Guillaume **MOULIN** donne pouvoir à Mme Isabelle **GAUTELIER**, Mme Maria **MARTINEZ** donne pouvoir à Mme Marie-Claude **MASSON**, Mme Charlotte **MARLIAC** donne pouvoir à M. Olivier **CAPELLA**, M. Maxime **MONTET** donne pouvoir à M. Xavier **ODO**, Mme Delphine **FAURAND** donne pouvoir à Mme Najoua **AYACHE**, Mme Chloé **OLLAGNIER** donne pouvoir à M. Florian **RAPP**

AMPLIFICATION DE LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ (ZFE-M) DE LA MÉTROPOLE DE LYON - AVIS

Par délibération du 9 décembre 2022, la Ville de Grigny a émis un avis défavorable au projet de deuxième étape d'amplification de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon, dans le cadre de la concertation réglementaire organisée à cet effet, compte tenu notamment de l'absence de solutions alternatives pour les communes les plus extérieures comme Grigny, ainsi que les reports de stationnement là aussi absents des propositions avancées par la Métropole.

Le bilan de la nouvelle concertation opérée par la Métropole a mis en évidence quatre enjeux :

1. une attente de simplification du projet ZFE ;
2. un périmètre ZFE étendu sans les solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle ;
3. une attente de renforcement de l'accompagnement financier des propriétaires de véhicules impactés ;
4. une attente d'évaluation associant les parties prenantes, permettant de piloter au fil de l'eau le dispositif à l'aube de ses impacts socio-économiques et environnementaux.

Approuvé en conseil de la métropole du 26 juin 2023, ce bilan a entraîné des ajustements visant à aboutir à un périmètre, un calendrier et dispositif dérogatoires plus lisibles.

Concernant le périmètre, celui-ci correspond à la quasi totalité des arrondissements de Lyon, ainsi que les villes de Caluire-et-Cuire et Villeurbanne, et quelques secteurs de Bron et Vénissieux situés à l'intérieur de la RD383 et du BPNL. Au 1^{er} janvier 2024, sont en effet intégrés à la ZFE la M6, la M7, la RD 383 et le BPNL.

Concernant le calendrier, celui-ci s'établit comme suit :

- au 1^{er} janvier 2024, interdiction de circulation des véhicules Crit'Air 4, s'ajoutant aux véhicules Crit'Air 5 et non classés ;
- au 1^{er} janvier 2025, interdiction de circulation des véhicules Crit'Air 3, s'ajoutant aux véhicules Crit'Air 4, Crit'Air 5 et non classés ;
- au 1^{er} janvier 2028, interdiction des véhicules Crit'Air 2, hors des voies structurantes d'agglomération. Ces-dernières en resteront à l'interdiction des véhicules Crit'Air 3. Au 1^{er} janvier 2028, seuls les véhicules Crit'Air 0 et Crit'Air 1 pourront circuler dans la ZFE, à l'exception des grandes infrastructures routières métropolitaines qui resteront accessibles aux véhicules classés Crit'Air 2.

Comme déjà exposé dans son précédent avis, la Ville approuve les intentions visant à diminuer la pollution de l'air au sein de la Métropole de Lyon : le combat pour la qualité de l'air est partagé par tous. En ce sens, elle fait depuis 2014 de nombreuses propositions visant tant à améliorer les mobilités sur le sud de la Métropole que réduire l'impact de la circulation sur la qualité de l'air en la réduisant : Via Rhôna, métro B aux 7 Chemins, aire de covoiturage, agrandissement du parking de la gare, ...

En l'état cependant, le projet de ZFE contraint le budget des ménages les plus fragiles.

Le nouveau calendrier de la ZFE va bouleverser les modes de vie de nombreux habitants de la Métropole de Lyon. L'acceptabilité sociale de cet aménagement ZFE se heurte à une crise économique et sociale marquée par la hausse des prix énergétiques du quotidien : électricité, gaz et pétrole.

Les décisions politiques de court terme n'apportent pas la confiance nécessaire pour que nos citoyens s'engagent massivement dans des investissements conséquents, notamment pour s'équiper de véhicules électriques.

Dans ce contexte, la Ville partage les alertes des citoyens, à savoir :

- L'absence de cohérence nationale sur les échéances de mise en place de la ZFE entraîne un manque de lisibilité pour les usagers.
- La nécessité d'une relance massive des investissements dans les transports en commun pour permettre de réelles alternatives : développer les lignes de transports en commun, avoir un véritable « plan Métro » à l'échelle de l'agglomération, augmenter l'efficacité et les capacités du réseau ferré (métro, tramways, trains), élargir les horaires et les fréquences, adapter et diminuer les tarifs, ...
- L'accompagnement plus important des aides aux personnes n'ayant d'autres choix que de se déplacer en voiture individuelle : aides à la hauteur pour le changement de véhicules ou pour la transformation des moteurs, aides pour les familles nombreuses et précaires, ...
- L'accentuation de la communication : le principe de la ZFE et les conséquences sur les personnes ne sont pas suffisamment connus ;
- La prise en compte les effets économiques d'une telle mesure sur les artisans et commerçants.

Concernant l'absolue nécessité du développement d'alternatives, le Conseil municipal avait, dans sa délibération n°22-104 du 9 décembre 2022, demandé des avancées sur des dossiers majeurs :

- Une desserte des transports en commun de qualité et rapide d'accès aux différentes centralités de la Métropole :
 - l'extension de la ligne 15E pour un accès rapide à Bellecour ;
 - la création d'une ligne expresse Givors – Grigny – Montagny – Millery – 7 chemins – Vourles – métro B Vallon des hôpitaux ;
 - la sécurisation du pont de Vernaison et la création d'une ligne de bus permettant l'accès à la rive gauche du Rhône et à la Vallée de la chimie.
- L'augmentation des places de parking de la gare.
- L'augmentation du nombre de places publiques sur voirie pour répondre aux besoins de la ZFE.
- La finalisation de la Via-Rhône.
- Le développement du Vélo'v à Grigny avec plusieurs stations.
- Le développement de l'autopartage à Grigny avec plusieurs lieux.
- La création de deux parkings de covoiturage à Grigny.

A ce jour, l'immense majorité de ces demandes ne sont ni entendues, ni prises en compte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Compte tenu de ces éléments et considérant ainsi que la seconde étape de la ZFE est de nature à créer des conséquences majeures sur les ménages et les entreprises locales sans le développement d'alternatives de transport structurants, il est proposé au Conseil municipal, à regrets, d'émettre un avis DÉFAVORABLE au projet ZFE tel qu'approuvé par le Conseil de la Métropole le 26 juin 2023.

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'ÉMETTRE un avis DÉFAVORABLE au projet ajusté de la seconde étape du projet d'amplification de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) de la Métropole de Lyon.

Suffrages exprimés	29	
Vote(s) Pour	24	M. Xavier ODO , Mme Isabelle GAUTELIER , M. Guillaume MOULIN , Mme Najoua AYACHE , M. Florian RAPP , Mme Victoria MARI , M. Frédéric SERRA , Mme Irène DARRE , M. Christophe CABROL , Mme Marie-Claude MASSON , Mme Maria MARTINEZ , M. Djamal MESAI-MOHAMMED , Mme Nathalie COURREGES , M. Hervé NOUZET , M. Amar MANSOURI , Mme Charlotte MARLIAC , M. Olivier CAPELLA , M. Maxime MONTET , Mme Delphine FAURAND , Mme Aurélie FRONTERA , Mme Chloé OLLAGNIER , M. Théo VIGNON , M. Florian CAMEL , M. Arnaud DEROUBAIX
Vote(s) Contre	5	M. Roland DÉCOMBE , Mme Pia BOIZET , M. Jérôme BUB , Mme Daniela SEIGNEZ , M. Monji OUERTANI
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 29 septembre 2023.

Le Maire,
Xavier ODO.

Le secrétaire de séance
Victoria MARI.

le Président



Transmis à :

Le

Po/Réponse : Po / Info : Copie *URBA Cabinet*Original : *environnement*Po / Suivi :

Lyon, le - 1 AOUT 2023

LRAR LC 174 784 78529.

Monsieur le Maire,

En fin d'année 2022, vous avez pu exprimer votre avis en tant que Personne Publique Associée (PPA) sur le projet de deuxième étape d'amplification de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon, dans le cadre de la concertation réglementaire organisée à cet effet. **Le bilan général de cette concertation met en évidence quatre grandes conclusions :**

- Une attente de simplification du projet, pour concilier au mieux recherche de la juste contrainte et lisibilité du dispositif,
- Un périmètre étendu jugé déséquilibré et moins desservi à court terme par les solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle,
- Une attente de renforcement de l'accompagnement financier des propriétaires de véhicules impactés,
- Une attente d'évaluation associant les parties prenantes, permettant de piloter au fil de l'eau le dispositif à l'aune de ses impacts socioéconomiques et environnementaux.

Approuvé en Conseil de Métropole du 26 juin 2023, ce bilan a guidé les ajustements opérés sur le projet d'amplification de la ZFE, afin d'aboutir à un périmètre, un calendrier et dispositif dérogatoire plus lisibles, ainsi qu'un dispositif d'accompagnement renforcé ouvert à compter du 1^{er} septembre 2023.

En application des articles L 2213-4-1 du code général des collectivités territoriales et L 123-19-1 du code de l'environnement, il appartient à la Métropole de Lyon d'organiser une **consultation réglementaire du public et de recueillir votre avis, en tant que Personne publique associée (PPA)** sur ce projet ajusté d'amplification de la ZFE – sur son périmètre d'application, son calendrier d'entrée en vigueur et son cadre dérogatoire.

la métropole
GRAND LYON

Vous trouverez ci-joint le **dossier réglementaire de consultation**, qui comporte une note de contexte du projet, les études sur ses impacts anticipés (trafic, qualité de l'air, impacts socio-économiques) et les projets d'arrêtés de circulation, outils réglementaires de mise en œuvre de la ZFE.

Si vous souhaitez formaliser un nouvel avis à la Métropole de Lyon sur ce projet, vous disposez d'un **délai de deux mois à compter de la réception du présent courrier**. À défaut, conformément à l'article R 2213-1-0-1 du code général des collectivités, votre avis sera réputé favorable.

Merci de bien vouloir **adresser votre éventuel avis à l'adresse suivante directionmobilite@grandlyon.com** pour en faciliter le traitement par l'équipe projet ZFE de la Direction de la Mobilité de la Métropole de Lyon, qui reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Enfin, je vous précise que ce dossier sera également **mis à disposition du public sur la plateforme de concertation numérique de la Métropole de Lyon "jeparticipe.grandlyon.com"** où les citoyens et citoyennes pourront le consulter et déposer leurs observations et propositions s'ils le souhaitent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard

